



DELIBÉRATION N° 54/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition des parcelles
AP 95 et AP 975, situées 4 Place de
l'Église

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;

La Commune de Volvic a eu connaissance dans le cadre de la succession de Madame Marie LESME de la vente des immeubles cadastrés AP 95 et AP 975, situés 4 Place de l'Église.

La commune a fait une proposition d'acquisition directement au notaire, Maître GUINOT-SIMONNET qui a été acceptée par les héritiers. La commune a reçu en date du 19 octobre 2022 la Déclaration d'Intention d'Aliéner qui fixe le prix de vente des parcelles à 80 000 euros.

L'acquisition de ces parcelles représente un intérêt particulier pour la commune en raison de l'historique de ce bâtiment. Le local pourra accueillir un commerce ou une activité de services.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées AP 95 et AP 975 au prix global de 80 000€ toutes indemnités confondues ;

- De confier la rédaction de l'acte d'acquisition à Maître GUINOT-SIMONNET, notaire à Volvic, et de prendre en charge les frais notariés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont prévus et inscrits au budget 2023 de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :
Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Le Maire,
Laurent THEVENOT